

## PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Le solde de la taxe d'apprentissage jusqu'à présent était directement versé par les employeurs aux établissements éligibles. **Depuis 2023, ce montant devrait être déclaré et versé auprès de l'Urssaf.** La plateforme en ligne **SOLTÉA**, accessible **depuis mai 2023**, vous permet de flécher directement votre soutien vers la Fondation FACE et sa communauté, **dont la Fondation Simplon sous égide de FACE.**

Pour soutenir les actions de la Fondation Simplon sous égide de FACE :

**Étape 1 :** Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée et signée par mail à [contact@simplon.foundation](mailto:contact@simplon.foundation) avec en cc. [taxe-apprentissage@fondationface.org](mailto:taxe-apprentissage@fondationface.org).

**Étape 2 :** Nous vous informons de la mise en ligne de la plateforme SOLTÉA.

**Étape 3 :** Vous transformez votre promesse d'attribution en choix de versement en quelques clics sur SOLTÉA.

**NB :** C'est la Caisse des Dépôts et des Consignations qui vous fera parvenir votre ou vos reçu(s) libérateur(s).

**VOTRE ENTREPRISE**

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Commune :

**RESPONSABLE DE L'ATTRIBUTION / CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

Nom et prénom :

Fonction :

Email :

Tél. :

**Avec ce formulaire, vous vous engagez à attribuer le solde de votre TA en faveur de la Fondation Simplon sous égide de Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), organisme habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.\***

\*Vous pouvez également attribuer un soutien complémentaire à d'autres structures FACE ([voir la liste des entités FACE éligibles](#)) à indiquer dans la répartition ci-dessous.

Structure(s) FACE bénéficiaire(s) :	Montant du solde attribué
<b>FONDATION SIMPLON SOUS ÉGIDE DE FACE</b>	€
Structure choisie sur la plateforme SOLTÉA avant réorientation vers la Fondation Simplon : <b>Fondation Agir Contre l'Exclusion (93-Saint Denis) - N° Siret 39856806300059</b>	

Si l'organisme en charge du versement est différent de l'entreprise qui attribue son solde de TA 2024, merci de préciser qui effectue le versement : \_\_\_\_\_

Fait le : \_\_\_\_\_

Signature / Cachet de l'entreprise :

Formulaire à retourner par courrier ou par mail à : [contact@simplon.foundation](mailto:contact@simplon.foundation) avec en cc. [taxe-apprentissage@fondationface.org](mailto:taxe-apprentissage@fondationface.org)